

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 6 FÉVRIER 2023, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 23 janvier 2023
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Agent de développement culturel – embauche
 - 5.3 Préposé au Service de la culture et des loisirs – embauche
 - 5.4 Préposé au Service de la culture et des loisirs – Rémi Provencher – permanence
 - 5.5 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1089-1-2022 ayant pour effet d'abroger dans sa totalité le règlement numéro 1089-2014 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue des Entreprises et du boulevard Firestone et décrétant un emprunt d'une somme de 84 375 \$ à ces fins
 - 5.6 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1332-2022 décrétant la conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues publiques au DEL et pourvoyant à l'emprunt de 472 700 \$ à cette fin
 - 5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1333-2022 décrétant des travaux de construction d'un skatepark, d'une pumptrack et d'une aire de repos commune pourvoyant à l'emprunt de 1 834 000 \$ à cette fin
 - 5.8 Demande de vérification d'antécédent criminel auprès de la Sûreté du Québec – autorisation
 - 5.9 Projet CPE – notaire – mandat
 - 5.10 Association des directeurs municipaux du Québec – adhésion
 - 5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Système de protection incendie – Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue – remplacement
 - 6.2 Équipements – camion de service Ford F-550 – acquisition
 - 6.3 Étude d'avant-projet relative au réaménagement du segment de la rue Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe – avenant au mandat
 - 6.4 Construction d'une nouvelle station de pompage poste Bocage – services professionnels – soumissions – adjudication

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Conseil de développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

8.2 Réseau des Femmes Élues de Lanaudière – adhésion – renouvellement

8.3 Centre de femmes Marie-Dupuis – brunch

8.4 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activités de financement – autorisation

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Repas chauds – camp de jour – mandat

9.2 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2022-2023 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Carnet de santé et plan de conservation – Carrefour culturel – mandat – modifications

10.2 Culture Lanaudière – projet *Lanaudière, art actuel* – appui

10.3 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2023 – commandite

10.4 L'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière – commandite

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

053-02-2023

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur Pascal Nadeau fait état de l'augmentation majeure du rôle de taxation triennal. Il demande quelles seront les mesures que le conseil compte prendre pour ne pas augmenter le fardeau fiscal lors du prochain exercice financier.

Madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, mentionne que le budget a été adopté en décembre dernier et qu'il est disponible avec le discours de la mairesse sur le site Internet de la Ville. Elle mentionne également que 79 % de la population résidentielle sera augmenté d'un maximum de 20\$ par mois. Elle indique qu'au courant des dix dernières années, il s'agit d'un des plus bas taux de taxes présentés. Le taux a été baissé afin de réduire l'impact financier. Elle termine en mentionnant que des explications à ce sujet se retrouveront dans le prochain bulletin d'informations Le Prairiquois.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 23 janvier 2023

054-02-2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2023 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

055-02-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 24 janvier au 6 février 2023 inclusivement et totalisant une somme de 496 265,52 \$.

5.2 Agent de développement culturel – embauche

056-02-2023

ATTENDU QUE, suite à l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter une personne au poste d'agent/agent(e) de développement culturel pour le Service de la culture et des loisirs, monsieur Mathieu Soucy a posé sa candidature pour ce poste;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, datée du 1^{er} février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Mathieu Soucy au poste d'agent de développement culturel au Service de la culture et des loisirs à compter du 7 février 2023, au salaire fixé à l'échelon 7 de la classe salariale 7 tel que prévu dans la convention collective en vigueur;

QU'il n'y aura pas de période d'essai telle que prévue à la convention collective puisque monsieur Mathieu Soucy occupe déjà ces fonctions en remplacement depuis février 2022.

5.3 Préposé au Service de la culture et des loisirs – embauche

057-02-2023

ATTENDU QUE, suite à l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter un ou une préposé/préposée au Service de la culture et des loisirs, monsieur Rémi Provencher, actuellement employé au poste de brigadier scolaire et préposé aux bâtiments et espaces verts pour le Service des travaux publics, a posé sa candidature pour ce poste;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs datée du 30 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Rémi Provencher au poste de préposé au Service de la culture et des loisirs, au salaire fixé à l'échelon 1 de la classe salariale 1 de la convention collective en vigueur à compter du 7 février 2023;

QUE monsieur Rémi Provencher bénéficie d'une période d'essai tel que prévue à la convention collective.

5.4 Préposé au Service de la culture et des loisirs – Rémi Provencher – permanence

058-02-2023

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 372-07-2022, monsieur Rémi Provencher a été embauché au poste de journalier manœuvre saisonnier au Service des travaux publics le 19 juillet 2022;

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 024-01-2023, monsieur Rémi Provencher a été embauché au poste de brigadier scolaire et préposé aux bâtiments et espaces verts le 23 janvier 2023;

ATTENDU QU'à compter du 7 février 2023, monsieur Rémi Provencher agira à titre de préposé au Service de la culture et des loisirs;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, monsieur Rémi Provencher était soumis à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le 15 février 2023 et que monsieur Rémi Provencher a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à la fin de la période de probation, monsieur Rémi Provencher obtienne sa permanence et qu'il soit désigné comme préposé au Service de la culture et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Rémi Provencher soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

5.5 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1089-1-2022 ayant pour effet d'abroger dans sa totalité le règlement numéro 1089-2014 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue des Entreprises et du boulevard Firestone et décrétant un emprunt d'une somme de 84 375 \$ à ces fins

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1089-1-2022 ayant pour effet d'abroger dans sa totalité le règlement numéro 1089-2014 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue des Entreprises et du boulevard Firestone et décrétant un emprunt d'une somme de 84 375 \$ à ces fins.

5.6 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1332-2022 décrétant la conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues publiques au DEL et pourvoyant à l'emprunt de 472 700 \$ à cette fin

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1332-2022 décrétant la conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues publiques au DEL et pourvoyant à l'emprunt de 472 700 \$ à cette fin.

5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1333-2022 décrétant des travaux de construction d'un skatepark, d'une pumtrack et d'une aire de repos commune pourvoyant à l'emprunt de 1 834 000 \$ à cette fin

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1333-2022 décrétant des travaux de construction d'un skatepark, d'une pumtrack et d'une aire de repos commune pourvoyant à l'emprunt de 1 834 000 \$ à cette fin.

5.8 Demande de vérification d'antécédent criminel auprès de la Sûreté du Québec – autorisation

059-02-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à titre de représentante de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels des membres du conseil, de tous les bénévoles ou travailleurs de la Ville, qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable, tel que défini dans le protocole d'entente;

DE désigner madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à titre de représentante de la Ville, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec;

DE désigner les personnes suivantes à titre de substituts pour accomplir les fonctions reliées aux demandes de filtrage:

- Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs
- Marie-France Beaulieu, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs
- Mélanie Beauchamp, technicienne en loisirs.

5.9 Projet CPE – notaire – mandat

060-02-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie de céder en emphytéose un lot dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE);

ATTENDU QUE Place des Cormiers inc. consent au retrait de la clause de vente « pour fins d'utilité publique » qui se trouve dans l'acte de vente du lot 167-100 par Place des Cormiers inc. à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à mandater un notaire pour la rédaction d'un acte relativement à la renonciation de la clause pour fins d'utilité publique préalablement établie lors de la vente du lot 167-100 par Place des Cormiers inc. à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

5.10 Association des directeurs municipaux du Québec – adhésion

061-02-2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'inscrire madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation totalisant une somme de 939 \$, taxes en sus, représentant l'adhésion de madame Marie-Andrée Breault, directrice générale.

062-02-2023

5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc., avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 359,30 \$ pour les services rendus au 31 décembre 2022 (facture 05289).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

063-02-2023

6.1 Système de protection incendie – Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue – remplacement

ATTENDU QUE le système de protection d'incendie du Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue était en fin de vie et que certaines composantes du système ne fonctionnaient plus;

ATTENDU la proposition de la compagnie 3L Protection Incendie pour le remplacement du panneau ainsi que des accessoires du système de protection d'incendie;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics, datée du 24 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'achat d'un nouveau système de protection d'incendie pour le Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue au montant de 9 414,38 \$, taxes et transport inclus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

064-02-2023

6.2 Équipements – camion de service Ford F-550 – acquisition

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements pour le camion de service Ford F-550 acheté en décembre dernier;

ATTENDU QUE monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics, a procédé à l'analyse de la proposition reçue et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 26 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'équipements pour le camion de service selon la proposition d'Équipements Twin inc. déposée en date du 19 décembre 2022, au prix de 5 550 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

6.3 Étude d'avant-projet relative à l'aménagement du segment de la rue Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe – avenant au mandat

065-02-2023

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'étude d'avant-projet relative au réaménagement du segment de la rue Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. d'effectuer un réaménagement de l'emprise de rue suite au développement du projet d'enfouissement des services d'utilités publiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ces services supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un budget additionnel de 10 000 \$ au mandat de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. dans le cadre de l'étude d'avant-projet relative au réaménagement de la rue Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe, imputable au règlement numéro 1137-2015;

QUE les dépenses excédentaires au règlement 1137-2015 soient imputées au règlement 1306-2022;

D'autoriser monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

6.4 Construction d'une nouvelle station de pompage poste Bocage – services professionnels – soumissions – adjudication

066-02-2023

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en vue de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de la réalisation d'études géotechnique et environnementale de site pour le projet de la construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage et que trois soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 26 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Englobe le mandat pour procéder à la réalisation d'études géotechnique et environnementale de site pour le projet de la construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage, ladite firme ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 45 357,64 \$, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Conseil de développement Bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

067-02-2023

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de développement Bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour 2023 et d'acquitter la cotisation de 125 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

068-02-2023

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 2 octobre au 24 décembre 2022;

ATTENDU la recommandation du 26 janvier 2023 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 2 octobre au 24 décembre 2022.

8.2 Réseau des Femmes Élues de Lanaudière – adhésion – renouvellement

069-02-2023

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière pour 2023 et d'acquitter la cotisation de 500 \$ s'y rapportant.

8.3 Centre de femmes Marie-Dupuis – brunch

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet puisqu'elle est la coordonnatrice du Centre de Femmes Marie-Dupuis, madame Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations.

070-02-2023

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer à un brunch-conférence du Centre de femmes Marie-Dupuis dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes qui se tiendra le 5 mars 2023;

QU'un chèque au montant de 40 \$ soit émis à l'ordre du Centre de femmes Marie-Dupuis en paiement des billets retenus.

8.4 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activités de financement – autorisation

071-02-2023

ATTENDU QUE Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir des activités de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la recommandation du 26 janvier 2023 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies à tenir les activités de financement suivantes :

- le samedi 13 mai 2023 entre 9 heures et 16 heures au moyen d'un pont payant;
- le vendredi 23 juin 2023 en tenant un kiosque alimentaire pour la Fête nationale;
- un bouteille-o-thon selon une date à être déterminée ultérieurement, en accord avec la Ville;
- la vente de calendrier à l'automne 2023.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Repas chauds – camp de jour – mandat

072-02-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire offrir deux repas chauds par semaine pour la durée du camp de jour estival 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un traiteur;

ATTENDU la recommandation du 10 janvier 2023 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Patrice Desroches traiteur, afin d'offrir deux repas chauds par semaine pour la durée du camp de jour estival 2023, pour un coût unitaire de 5,75 \$ par repas.

9.2 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2022-2023 – recommandation de paiement

073-02-2023

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 26 janvier 2023, le paiement d'un total de 50 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2022-2023 totalisant 26 622,50 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Carnet de santé et plan de conservation – Carrefour culturel – mandat – modifications

074-02-2023

ATTENDU QUE par la résolution 670-12-2022, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté Brodeur Consultants et Lafontaine Langford Architectes pour procéder à l'actualisation du carnet de santé et la réalisation du plan de conservation du Carrefour culturel;

ATTENDU QUE l'offre de services mentionnait la participation de différents professionnels pour la réalisation du mandat;

ATTENDU QUE les différents professionnels qui participeront à la réalisation de ce mandat factureront directement la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour leurs services;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial octroyé à Brodeur Consultants et Lafontaine Langford Architectes pour tenir compte des nouvelles modalités de facturation des différentes firmes impliquées;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, en date du 1^{er} février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la résolution 670-12-2022 et d'octroyer le mandat aux firmes suivantes selon la répartition prévue dans la soumission de Brodeur Consultants pour l'actualisation du carnet de santé et la réalisation du plan de conservation du Carrefour culturel, pour un montant de 45 300 \$, plus les taxes applicables;

	Professionnels	Honoraires
Plan de conservation et coordination	Brodeur Consultants et Lafontaine Langford Architectes	15 000 \$ 20 000 \$
Carnet de santé volet architecture	André Houle AH, ing. (9150-6691 inc.)	5 000 \$
Carnet de santé volet structure	Pageau Morel	5 300 \$
Carnet de santé volet électromécanique		
	Total avant taxes	45 300 \$

QUE le montant excédant la subvention reçue pour ce projet soit pris dans la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel, soit au règlement 1135-2015;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

10.2 Culture Lanaudière – projet Lanaudière, art actuel – appui

075-02-2023

ATTENDU QUE les artistes lanaudois et lanaudoises, en arts visuels et métiers d'art sont sous-représentés dans le fichier des artistes reconnus par le ministère de la Culture pour l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture;

ATTENDU QU'il y a un seul lieu accrédité par le ministère de la Culture en art visuel dans Lanaudière, soit le Musée d'art de Joliette et que celui-ci appuie le projet *Lanaudière, art actuel*;

ATTENDU QU'il est important de soutenir la professionnalisation du milieu artistique et culturel, de viser la complémentarité du milieu de la diffusion, ainsi que la prise en compte des besoins exprimés par les artistes lors de la tournée des MRC en 2020;

ATTENDU le rôle structurant de Culture Lanaudière et l'impact du projet sur les artistes lanaudois et lanaudoises, la diffusion culturelle et la présence d'art public pour les citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE Culture Lanaudière amorce les démarches afin de consolider le financement du projet;

ATTENDU QU'il serait opportun de développer un partenariat en offrant des périodes d'exposition au Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue;

ATTENDU la recommandation de la commission du développement culturel et des communications en date du 18 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer le projet Lanaudière, art actuel proposé par Culture Lanaudière afin de promouvoir, d'appliquer et faire rayonner les œuvres artistiques lanaudoises;

D'offrir une plage horaire d'exposition au Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue pour la saison 2023-2024;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville, à signer une lettre d'appui pour ce projet.

10.3 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2023 – commandite

076-02-2023

ATTENDU QU'une demande de commandite est présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par la Chambre de commerce du Grand Joliette dans le cadre du Gala Excelsiors 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de commanditer le Gala Excelsiors 2023, présenté par la Chambre de commerce du Grand Joliette, pour une somme de 750 \$ en échange de la visibilité associée au niveau de partenariat Bronze;

QUE la Ville retienne deux billets pour participer au Gala Excelsiors 2023, qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023, afin d'être représentée lors de cet événement et autorise le paiement de 450 \$, taxes en sus, effectué au bénéfice de la Chambre de commerce du Grand Joliette à cette fin.

10.4 L'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière – commandite

077-02-2023

ATTENDU QUE L'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une commandite dans le cadre de sa campagne annuelle de financement;

ATTENDU QUE L'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière est l'orchestre professionnel reconnu dans la région et qu'elle a comme mission de diffuser la musique classique depuis plus de 25 ans;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications en date du 18 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 600 \$ à L'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière dans le cadre de sa campagne de financement 2023, en échange d'un plan de visibilité niveau Presto.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

078-02-2023

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse